

# Tremblay-en-France

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

- en exercice : 39
- présents : 27
- excusés représentés : 3

Séance du 28 juin 2007

de Madame Mazarin Maryse, secrétaire de séance

L'an deux mil sept, le vingt-huit juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le vingt-deux du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Montes, 1er Adjoint au Maire, jusqu'à 20h40, et de M. Asensi François, Député-Maire, à partir de 20h40.

Le quorum étant atteint, M. Montes déclare la séance ouverte à 18h40.

Annnonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

M. Montes désigne Mme Mazarin Maryse, Conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance.

M. Montes communique :

. les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 23 mai et le 28 juin 2007.

M. Montes propose l'inscription de deux questions supplémentaires, portant sur :

- Approbation d'un avenant n° 2 à la convention avec la Régie de quartier de Tremblay-en-France pour le fonctionnement d'un chantier d'insertion et autorisation à donner à monsieur le Député-Maire de le signer
- Augmentation du capital de la SODEDAT 93.

ce que le Conseil municipal accepte.

**M. Montes propose ensuite de passer à l'ordre du jour.**

--oOo--

## CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2007

A l'unanimité

## FINANCES COMMUNALES

07-126 : Finances communales - Compte de gestion 2006 du receveur municipal - Examen et approbation

**ARRETE** les opérations effectuées par le receveur pour l'exercice 2006, ainsi qu'il suit:

### Résultat d'exécution du budget

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'année	Résultat de clôture
Investissement	-19 688 828,54		7 656 992,41	-12 031 836,13
Fonctionnement	20 906 346,56	-17 205 263,44	15 321 137,61	19 022 220,73
TOTAL	<b>1 217 518,02</b>	<b>-17 205 263,44</b>	<b>22 978 130,02</b>	<b>6 990 384,60</b>

**CONSTATE** la conformité des écritures de réalisations du Compte de gestion du receveur municipal avec celles du Compte administratif dressé par le Maire.

Les écritures de prévisions budgétaires révèlent un écart expliqué par un suivi informatique des comptes à ouverture de crédits automatiques différent entre la comptabilité du receveur et celle du Maire.

1) Système informatique pour l'élaboration du compte administratif :

Aucun des comptes concernés par la réalisation des écritures de cessions d'actif ne comportent de prévisions, elles figurent au compte 024.

Comptes concernés en investissement :

Dépenses : ch 040 compte 192

Recettes : ch 040 comptes 192 & 21...

Comptes concernés en fonctionnement :

Dépenses : ch 042 comptes 675 & 676

Recettes : ch 042 compte 776

Il en est de même pour le compte 775.

Par ailleurs, le compte 024 n'est pas modifié par les réalisations du 775.

2) Système informatique pour l'élaboration de la comptabilité du compte de gestion :

Les crédits sont automatiquement ouverts en prévisions pour le montant des réalisations.

Ce mode de fonctionnement a pour conséquence de procéder à la déduction, au compte 024, des crédits qui sont réalisés au 775.

A la majorité

**07-127 : Finances communales - Compte administratif 2006 de monsieur le Député-Maire - Examen et vote**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte administratif principal, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessous.

**CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**C.A. 2006 ----- Exécution budgétaire**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	A	Prévisions budgétaires totales	67 403 161,30	90 216 397,11	157 619 558,41
	B	Titres de recettes émis (avt affectat° résult 01)	27 604 983,18	85 465 991,31	113 070 974,49
	C				
	D	Restes à réaliser	22 924 060,55	2 022 489,72	24 946 550,27

<b>Dépenses</b>	E	Autorisations budgétaires totales	67 403 161,30	90 216 397,11	157 619 558,41
	F	Engagements	67 271 772,86	74 415 177,58	141 686 950,44
	G	Mandats émis	39 636 819,31	70 144 853,70	109 781 673,01
	H				
	I=F-G	Dépenses engagées non mandatées	27 634 953,55		
	J=F-G	Dépenses engagées non rattachées		4 270 323,88	

<b>Résultat de l'exercice</b>	B-G	Solde d'exécution Excédent		15 321 137,61	
	G-B	Déficit	12 031 836,13		
		Solde des restes à réaliser			
	D-(I+J) (I+J)-D	Excédent Déficit	-4 710 893,00	2 247 834,16	

<b>Résultat reporté</b>		Excédent de 2006		3 701 083,12	
		Déficit			

<b>Résultat cumulé</b>		Excédent		16 774 386,57	
		Déficit	16 742 729,13		
Solde				31 657,44	

**Résultat d'exécution du budget**

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'année	Résultat de clôture
Investissement	-19 688 828,54		7 656 992,41	-12 031 836,13
Fonctionnement	20 906 346,56	-17 205 263,44	15 321 137,61	19 022 220,73
	1 217 518,02	-17 205 263,44	22 978 130,02	6 990 384,60

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE** le **COMPTE ADMINISTRATIF 2006** de la ville comme mentionné ci-dessus. (Ce document et ses annexes sont à la disposition des administrés, aux services de la Mairie : Accueil : 1<sup>er</sup> étage, documentation : 4<sup>ème</sup> étage).

A la majorité, M. Asensi absent de la salle au moment du vote

**07-128 : Affectation du résultat constaté au compte administratif 2006**

**AFFECTE** une partie de l'excédent de fonctionnement 2006, soit 16 742 729.13€ au financement des dépenses d'investissement, Article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

**AFFECTE** le solde de l'excédent de fonctionnement 2006, soit 2 279 491.60€ à la section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

A la majorité

**07-129 : Budget supplémentaire 2007 - Examen et vote****VOTE** le Budget supplémentaire s'équilibrant :

en Fonctionnement	
- Dépenses :	5 462 839.88€
- Virement à la section d'investissement	-748 280.56€
- Recettes	4 714 559.32€
en Investissement	
- Dépenses :	39 402 962.59€
- Virement de la section de fonctionnement	-748 280.56€
- Recettes	40 151 243.15€

A la majorité

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

#### SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

**07-130 : Compte de gestion 2006 du Trésorier municipal - Examen et approbation**

CONSTATE la conformité des écritures du Compte administratif présenté par monsieur le Député-Maire avec celles du compte de gestion du Comptable public.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- en recettes : 1 809 023,58 €,
- en dépenses : 1 791 575,49 €.

D'où ressort un excédent global de 17 448,09 €, qui se décompose en un excédent de fonctionnement de 389 371,52 € et un déficit d'investissement de 371 923,43 €.

A la majorité

**07-131 : Compte administratif 2006 de Monsieur le Député-Maire - Examen et vote**

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2006.

CONSTATE la concordance des écritures du compte de gestion du comptable public, avec celles du compte administratif dressé par le Député-Maire, pour l'exercice 2006.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés comme suit :

- en recettes : 1 809 023,58 €
- en dépenses : 1 791 575,49 €.

Il en ressort un excédent global de 17 448,09 € qui se décompose en un excédent de fonctionnement de 389 371,52 € et un déficit d'investissement de 371 923,43 €.

A la majorité

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

**07-132 : Affectation du résultat de la section d'exploitation du compte administratif**

**DECIDE** d'affecter :

- la somme de 371 923,43 € en section d'investissement à l'article 1068 « autre réserve »,
- le solde de 17 448,09 € en section de fonctionnement à l'article 002 « excédents antérieurs reportés ».

**DIT** que cette écriture sera reprise au budget supplémentaire 2007.

A la majorité

**REGIE COMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU**

**07-133 : Compte de gestion 2006 du Trésorier municipal - Examen et approbation**

**CONSTATE** la conformité des écritures du compte administratif 2006 présenté par monsieur le Député-Maire avec celles du compte de gestion 2006 du Comptable public.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- en recettes : 2 281 191,52 €,
- en dépenses : 1 783 084,82 €,

en ressort un global de 498 106,70 € qui se décompose en un excédent de fonctionnement de 456 535,91 € et un excédent d'investissement de 41 570,79 €.

A la majorité

**07-134 : Compte administratif 2006 - Examen et vote**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2006.

**CONSTATE** la concordance des écritures du compte de gestion du Comptable public, avec celles du compte administratif dressé par le Maire, pour l'exercice 2006.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- en recettes : 2 281 191,52 €,
- en dépenses : 1 783 084,82 €.

Il en ressort un excédent global de 498 106,70 € qui se décompose en un excédent de fonctionnement de 456 535,91 € et un excédent d'investissement de 41 570,79 €.

A la majorité

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

**07-135 : Affectation du résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2006**

**CONSTATE** un excédent de fonctionnement de 456 535,91 € à la section d'exploitation.

**DECIDE** d'affecter :

- la somme de 200 000 € en section d'investissement à l'article 1068 « autre réserve »,
- le solde de 256 535,91 € en section de fonctionnement à la ligne 002 « excédents antérieurs reportés ».

**DIT** que ces écritures seront reprises au budget supplémentaire 2006.

A la majorité

**URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT**

**07-136 : Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2006 par la commune et les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la commune**

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2006 par la commune et les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la commune.

**PRECISE** que le document présentant le bilan des opérations immobilières réalisées en 2006 sera annexé au compte administratif retraçant l'exercice 2006. Toute personne qui en fera la demande pourra consulter gratuitement ce document en Mairie, ou en obtenir copie à ses frais en un seul exemplaire.

A la majorité

**07-137 : Approbation des modalités d'une concertation de la population devant être menée par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'activités au sud de l'aéroport Charles-de-Gaulle**

**DONNE SON ACCORD** à l'AFTRP sur les modalités suivantes de la concertation de la population, préalable à la création d'une ZAC d'activités au sud de l'aéroport Charles-de-Gaulle :

- Publications dans la presse locale en novembre 2007 (TMagazine, Le Parisien 93, Le Parisien 95) ;
- Information sur le site Internet de la ville de novembre 2007 à janvier 2008, et sur le site Internet de l'AFTRP de novembre 2007 à février 2008, avec possibilité de déposer un avis ;

- Mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet, en mairie de novembre 2007 à janvier 2008, et à la Direction Déléguée Nord de l'AFTRP, située à Paris Nord 2, de novembre 2007 à février 2008 ;
- Exposition du projet en mairie de novembre 2007 à janvier 2008 ;
- Organisation de deux réunions publiques, l'une qui se tiendra au Vieux-Pays et l'autre à Paris Nord 2.

Ces modalités seront annoncées par publication d'un encart dans le bulletin municipal, affichage sur les panneaux municipaux et sur le secteur Paris Nord 2.

**PRECISE** que cette concertation donnera lieu à un bilan qui sera tiré par le Conseil d'administration de l'AFTRP et communiqué à la ville. Au vu de ce bilan, le Conseil municipal sera amené à donner un avis sur la création de la ZAC avant la prise de l'arrêté préfectoral qui procédera à ladite création.

A la majorité

**07-138 : Approbation de la cession d'un terrain situé le long du rond point du Vert-Galant**

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AS 242 p, située le long du rond point du Vert-Galant, pour une superficie de 1 286 m<sup>2</sup> et 4 000 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre net, au profit de la société Préférence Home, dont le siège social se situe 10 quai Léon Blum à Suresnes (92150) ou toute société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet, à savoir la réalisation d'un immeuble de logements en accession à la propriété et d'une résidence de services.

**AJOUTE** que la cession interviendra au prix de 810 000 € (huit cent dix mille euros).

**AUTORISE** la société Préférence Home ou toute société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet, à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée AS 242 p.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cette cession.

A la majorité

**07-139 : Approbation de la cession d'un terrain situé 6 à 10 rue Jules Guesde**

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AB 255 pour une superficie de 269 m<sup>2</sup>, au profit de monsieur Dumesnil Marcel, domicilié au 74 rue de Roissy - 93290 Tremblay-en-France.

**AJOUTE** que la cession interviendra au prix total de 26 550 € (vingt six mille cinq cent cinquante euros).

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cette cession avec la personne ci-dessus désignée.

A l'unanimité



**07-140 : Approbation de l'acquisition d'un logement situé au 12 boulevard de l'Hôtel de Ville**

**APPROUVE** l'acquisition du logement 301 (80 m<sup>2</sup>), sis 12 boulevard de l'Hôtel de Ville dans la copropriété cadastrée AV 154-155-162-163 et AT 156-157-158-159-161-165, auprès de la société d'économie mixte intercommunale SEMIPFA dont le siège social se situe au 19 avenue Albert Einstein - Z.I. du Coudray - 93591 Le Blanc Mesnil Cedex.

**PRECISE** que s'agissant à l'origine, d'un logement locatif social de type 4, l'acquisition de ce bien reste subordonnée à l'autorisation par les services de l'Etat, du changement d'affectation de ce bien.

**AJOUTE** que l'acquisition interviendra au prix total de 84 000 € (quatre vingt quatre mille euros).

**AJOUTE** qu'une convention devra également être signée entre le vendeur et le preneur afin de répartir les charges d'eau chaude et de chauffage chaque année.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cette acquisition avec les personnes ci-dessus désignées, sous réserve de l'obtention de l'autorisation par les services de l'Etat, du changement d'affectation de ce bien.

A l'unanimité des votants

**PERSONNEL COMMUNAL**

**07-141 : Personnel communal : Rémunération des animateurs participant à l'accompagnement à la scolarité**

**ADOPTE** le principe d'une rémunération prenant en compte le niveau de diplôme et de qualification des intervenants.

**FIXE** la rémunération selon les modalités suivantes :

- 8,79 € de l'heure : pour les agents titulaires d'un Baccalauréat ou ayant un niveau Bac + 2,
- 10 € de l'heure : pour les agents titulaires d'un Bac + 2 ou au-delà.

**PRECISE** que les taux seront systématiquement revalorisés en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

A l'unanimité

**07-142 : Personnel communal : Prestations d'action sociale**

**DECIDE** de servir les prestations sociales à l'identique de celles proposées par l'Etat à ses propres salariés.

**PRECISE** que pour les subventions des séjours d'enfants, les prestations seront versées dans la limite de la dépense engagée par l'agent.

**DECIDE** d'attribuer ces prestations au personnel stagiaire et titulaire ainsi qu'aux agents non-titulaires mensuels ayant une ancienneté supérieure à 4 mois dans la collectivité.

**PRECISE** que les taux applicables seront systématiquement revalorisés en fonction des textes en vigueur.

**DECIDE** de maintenir, en ce qui concerne le remboursement des frais de garde pour jeunes enfants de 0 à 3 ans, le taux de 2,60 € par jour de présence effective de l'enfant.

**DIT** que ce remboursement est octroyé en fonction du revenu fiscal de référence de l'année N-2 figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition ainsi qu'en fonction du nombre de parts fiscales du foyer au jour de la demande.

A l'unanimité

#### **ACTION CULTURELLE**

**07-143 : Accueil des cirques dans le parc du Château bleu au Vieux-Pays de Tremblay-en-France :**  
- Approbation d'un cahier des charges fixant les conditions d'accueil

**APPROUVE** les termes du cahier des charges précisant les conditions d'accueil des cirques dans le parc du Vieux-Pays à Tremblay-en-France et fixant les droits et les devoirs de chacun.

**FIXE** à 2 000 € (deux mille euros) le montant de la caution qui sera déposée au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du trésor public, par le dirigeant du cirque.

**DIT** que cette caution déposée plus d'un mois avant l'arrivée du cirque au Vieux-Pays de Tremblay-en-France sera encaissée par la recette perception, conformément à l'instruction codificatrice n° 06031 ABM du 21 avril 2006 (titre 12 art 1.2.1.5.).

**MODIFIE** par un avenant, la régie recettes (décision n°05/27) instituée au service culturel et ce pour permettre l'encaissement de cette caution.

**DECIDE** que la restitution de la caution s'effectuera après le paiement de toutes les sommes qui sont redevables à la ville.

**PRECISE** qu'en l'absence de règlement dans un délai d'un mois après l'émission du titre de recettes par la recette perception, leur montant sera déduit de la caution de 2 000 € et que seule la différence sera remboursée au gestionnaire du cirque.

A l'unanimité

#### **QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES**

**07-160 : Approbation d'un avenant n° 2 à la convention avec la Régie de quartier de Tremblay-en-France pour le fonctionnement d'un chantier d'insertion et autorisation à donner à monsieur le Député-Maire de le signer**

**APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention passée entre la Régie de quartier de Tremblay-en-France et la ville pour le fonctionnement du chantier d'insertion.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à le signer.

A l'unanimité des votants

**07-161 : Augmentation de capital de la SODEDAT 93**

**DECIDE** :

▪ d'accepter l'incorporation des réserves au capital pour un montant de 308 523,60 € par élévation de la valeur nominale de l'action portée de 152.44 € à 174 €,

▪ d'accepter d'augmenter le capital d'un montant de 711 312 € pour le porter de 2 489 940 € à 3 201 252 € et ce par émission de 4088 actions nouvelles de 174 € de nominal chacune, émises au pair.

**RENONCE** au droit de souscription attaché aux actions détenues par la commune.

**AUTORISE** son représentant à voter en faveur des résolutions correspondantes.

**NOTE** le Député-Maire ou son représentant à l'Assemblée générale extraordinaire de la SODEDAT 93 de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de ces décisions.

A la majorité des votants

**QUESTIONS SANS RAPPORTEUR**

#### **FINANCES COMMUNALES**

**07-144 : Application de l'instruction comptable M 14 - Durée de l'amortissement des immobilisations « immeubles de rapport »**

**FIXE** la durée d'amortissement des biens imputés au compte 2132, immeubles de rapport, à 20 ans.

A l'unanimité

**07-145 : Facturation à l'UNSS Rugby des repas fournis par le SIRESCO lors du championnat de France scolaire les 9, 10 et 11 mai 2007 et adoption du principe de refacturation pour les initiatives futures**

**DECIDE** de prendre en charge le règlement de la facture émanant du SIRESCO concernant ces prestations de restauration, dans le cadre de la contribution mensuelle versée au SIRESCO.

**DIT** que les facturations d'un montant correspondant seront établies par la ville de Tremblay-en-France en direction de l'UNSS Rugby.

**ADOPTE** le principe d'une refacturation aux entités, autres que la ville, nécessitant de faire appel, aux prestations de restauration du SIRESCO, pour des initiatives futures.

A l'unanimité

**SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

**07-146 : Subventions octroyées à des familles dans le cadre d'une mise en conformité des branchements privatifs au réseau d'assainissement**

**DECIDE** d'allouer à M. Mme LEBRETON, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 864,50 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme MARCHANDOUR, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 436,02 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme LETELLIER, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 1 053,92 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme CAMELOT, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 857,16 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme FAUSTEN, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 1 329,30 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme GUYOT, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 1 007,48 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme HAUDUC, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 132,53 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme BARBAROUX, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 106,04 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme MAGIERA, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 1 490,93 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme NOEL, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 83,99 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme GALENT, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 1 027,45 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme GIRARD, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 608,58 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme LECLERC, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 136,76 euros TTC.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme FRANCOIS, qui ont effectué des travaux, une subvention d'un montant de 227,88 euros TTC.

A l'unanimité

**URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT**

**Approbation du bail de longue durée portant sur les locaux de la PMI Ampère**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

**07-147 : Abrogation de la délibération n° 06-181 du 26 septembre 2006 approuvant le bail emphytéotique sur les granges du Château bleu**

**ABROGE** l'ensemble des clauses de la délibération n° 06-181 du 26 septembre 2006, approuvant le bail emphytéotique sur les granges du Château bleu.

A l'unanimité

**07-148 : Cession d'un terrain situé 1 impasse Nicéphore Niepce - modification de l'identité de l'acquéreur**

**RAPPORTE** le premier paragraphe de la délibération n° 06-210 en date du 16 novembre 2006 concernant l'identité de l'acquéreur.

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AH 389, située 1 impasse Nicéphore Niepce, pour une superficie de 2 500 m<sup>2</sup>, au profit de la Société civile immobilière NICEPHORE NIEPCE dont le siège social se situe au 73 rue Henri Farman - Z.A. Charles de Gaulle 93297 Tremblay-en-France ou par substitution et pour le même objet, au profit d'une société de crédit-bail.

**RAPPELLE** que les autres conditions de la vente restent identiques.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cette cession avec les personnes ci-dessus désignées.

A l'unanimité

**TRAVAUX**

**07-149 : Marché de travaux de construction d'une piscine couverte au centre de vacances « Le Fontenil » à Ristolas :**

**- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer ce marché**

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer les marchés de travaux de construction d'une piscine couverte au centre de vacances le Fontenil à Ristolas (05) avec les sociétés :

- Lot 1 : ALLAMANO	pour un montant de	165 724,05 € HT
- Lot 2 : SUN ABRIS	pour un montant de	108 630,00 € HT
- Lot 3 : JEAN BLANC	pour un montant de	12 384,40 € HT
- Lot 5 : M & R PLATRERIE	pour un montant de	16 095,39 € HT
- Lot 7 : GERARD PHILIPPE	pour un montant de	3 152,00 € HT
- Lot 8 : SEEL LAVIGNA	pour un montant de	80 000,00 € HT
- Lot 10 : LOISIRS PISCINES	pour un montant de	49 624,78 € HT

ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité des votants

**07-150 : Marché de travaux pour la création d'un Dojo au centre-ville :**

**- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer ce marché**

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer le marché de travaux pour la création d'un DOJO au centre-ville avec la société SYLVAMETAL ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

07-151 : Réhabilitation du centre social Louise Michel :  
Lot 1 : Gros œuvre - Lot 3 : Cloisons doublages / Menuiseries  
intérieures - Lot 6 : Electricité :  
- Approbation de divers avenants avec les sociétés  
SAINT-DENIS CONSTRUCTION et LEBRUN et Fils

APPROUVE les clauses des avenants à passer avec les sociétés :

- SAINT-DENIS CONSTRUCTION pour les lots n° 1 et 3  
- LEBRUN et Fils pour le lot n° 6.

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer ces avenants et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité

#### VIE ASSOCIATIVE

07-152 : Subventions aux associations du secteur enseignement

ADOPTE l'état détaillé de répartition des subventions aux associations, tel qu'annexé à la présente délibération d'un montant de 4 420 euros.

A l'unanimité

#### SPORTS

07-153 : Approbation de l'avenant n° 10 à la convention signée entre la ville et l'Association de promotion et d'aide aux activités sportives (APAAS)

DECIDE de verser à l'APAAS une subvention exceptionnelle de 5.382 € liée aux frais relatifs à la rencontre de Hand-ball « Tremblay-en-France/Chambéry ».

APPROUVE l'avenant n° 10 à la convention signée entre la ville de Tremblay-en-France et l'APAAS et AUTORISE monsieur le Député-Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint au Maire chargé des sports, à le signer.

A l'unanimité des votants

#### PERSONNEL COMMUNAL

07-154 : Personnel Communal - Suppressions/ Créations de postes

MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 29 juin 2007 :

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>
- 1 auxiliaire puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	04	03
- 2 auxiliaires puériculture 1 <sup>ère</sup> classe	09	07
+ 2 ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	21	23
+ 1 auxiliaire de puériculture	27	28
- 1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	12	11
+ 1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	46	47

A l'unanimité

**07-155 : Personnel communal : Créations de postes**

**MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 :

	<b>Ancien Effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
. 1 adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	09	10
. 1 rédacteur chef	05	06
. 2 éducateurs de jeunes enfants	09	11
. 4 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	262	266
. 1 adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	94	95
. 4 adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	32	36

**DIT** que dans le cas où la procédure de recrutement statutaire n'aboutirait pas, et en conformité avec le dispositif légal, ces postes pourront être pourvus par des agents non-titulaires.

A l'unanimité

**DIVERS**

**07-156 : Marché relatif à l'acquisition de matériel informatique - lot 4 : imprimantes :**

- **Approbation d'un avenant n° 2 à passer avec la société ETTER**

**APPROUVE** l'intégration au marché initial des imprimantes Hewlett Packard Laserjet 4250 N.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer les pièces se rapportant à l'avenant à intervenir, à savoir :

- Lot n° 4, l'offre de la société ETTER pour un montant unitaire au moment de la dernière révision de prix de : HP 4250 N 1159,61 euros HT par matériel, soit 1386,89 euros TTC

**PRECISE** que le seuil du marché n'est pas modifié.

A l'unanimité

**07-157 : Marché relatif à l'impression, façonnage et brochage des supports de communication institutionnelle :**

- **Autorisation à donner à la personne responsable des marchés de signer le marché et tout document s'y rapportant**

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer ce marché et tout document s'y rapportant avec les candidats retenus par la Commission d'appel d'offres, à savoir :

▪ Lot n°1, l'offre de la société PSD pour un montant de :  
- 70 000 € HT (83 720 € TTC) minimum  
- 180 000 € HT (215 280 € TTC) maximum.

▪ Lot n°2, l'offre de la société POM pour un montant de :  
- 40 000 € HT (47 840 € TTC) minimum  
- 150 000 € HT (179 400 € TTC) maximum.

▪ Lot n°3, l'offre de la société SFIR pour un montant de :  
- 13 000 € HT (15 548 € TTC) minimum  
- 39 000 € HT (46 644 € TTC) maximum.

A l'unanimité

07-158 : Marché relatif aux prestations de surveillance et de gardiennage des bâtiments, matériels et équipements communaux lors de manifestations municipales ou d'événements ponctuels :

- Autorisation à donner à la personne responsable des marchés de signer le marché et tout document s'y rapportant

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer ce marché et tout document s'y rapportant avec le candidat retenu par la Commission d'appel d'offres, à savoir :

- l'offre de la société ASPE 2000 pour un montant de :
  - 50 000 € HT ( 59 800 € TTC) minimum
  - 200 000 € HT (239 200 € TTC) maximum.

A l'unanimité

07-159 : Marché relatif à l'acquisition de CD et DVD :

- Autorisation à donner à la personne responsable des marchés de signer le marché et tout document s'y rapportant

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer ce marché et tout document s'y rapportant avec les candidats retenus par la Commission d'appel d'offres, à savoir :

- Lot n°1, l'offre de la société COMPACT DISC MAIL pour un montant de :

	1 <sup>ère</sup> ANNEE	2 <sup>ème</sup> ANNEE	3 <sup>ème</sup> ANNEE
Lot 1 : CD musicaux	Mini : 80 000 € HT	Mini : 20 000 € HT	Mini : 10 000 € HT
	Maxi : 200 000 € HT	Maxi : 60 000 € HT	Maxi : 30 000 € HT

- Lot n°2, l'offre de la société MOTS ET MERVEILLES pour un montant de :

	1 <sup>ère</sup> ANNEE	2 <sup>ème</sup> ANNEE	3 <sup>ème</sup> ANNEE
Lot 2 : CD documents parlés	Mini : 9 000 € HT	Mini : 2 500 € HT	Mini : 1 500 € HT
	Maxi : 23 000 € HT	Maxi : 7 000 € HT	Maxi : 4 000 € HT

- Lot n°3, l'offre de la société CVS pour un montant de :

	1 <sup>ère</sup> ANNEE	2 <sup>ème</sup> ANNEE	3 <sup>ème</sup> ANNEE
Lot 3 : DVD fictions	Mini : 50 000 € HT	Mini : 20 000 € HT	Mini : 9 000 € HT
	Maxi : 150 000 € HT	Maxi : 60 000 € HT	Maxi : 23 000 € HT



▪ Lot n°4, l'offre de la société ADAV pour un montant de :

	1 <sup>ère</sup> ANNEE	2 <sup>ème</sup> ANNEE	3 <sup>ème</sup> ANNEE
Lot 4 : DVD documentaires	Mini : 25 000 € HT	Mini : 9 000 € HT	Mini : 3 800 € HT
	Maxi : 60 000 € HT	Maxi : 23 000 € HT	Maxi : 10 000 € HT

▪ Lot n°5, l'offre de la société CVS pour un montant de :

	1 <sup>ère</sup> ANNEE	2 <sup>ème</sup> ANNEE	3 <sup>ème</sup> ANNEE
Lot 5 : DVD musicaux	Mini : 5 000 € HT	Mini : 1 800 € HT	Mini : 500 € HT
	Maxi : 15 000 € HT	Maxi : 4 500 € HT	Maxi : 2 500 € HT

A l'unanimité

**La séance est levée à 21 heures et 10 minutes**

**La secrétaire de séance :**

**Madame Mazarin.**

--oOo--